

*Le projet doit :*

*\* Fournir une aide humanitaire concrète et directe à un groupe de personnes démunies, prioritairement des enfants, vivant dans des pays en développement;*

*\* Permettre à ce groupe de personne de se prendre en charge, de devenir autonome, de conserver son estime de soi et la fierté de réussir;*

*\* Respecter la charte des droits et libertés de la personne;*

*\* Être respectueux de l'environnement et des valeurs du développement durable;*

*\* Être présenté par une personne en lien direct avec la communauté de Saint-Basile-le-Grand ou de Saint-Bruno-de-Montarville.*

*Cette personne, qui agit à titre de répondante, doit connaître personnellement la personne responsable du projet dans le pays où celui-ci doit être réalisé.*